

## Une levée de fonds de 825 000 euros pour la CRESS Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur

Après une première émission de titres associatifs en 2015, la Chambre Régionale des entreprises de l'Économie Sociale et Solidaire a remboursé la totalité et a positivé l'investissement de ses partenaires. Il y a 7 ans, elle a été la première CRESS à mobiliser des titres associatifs en France.

### 2023 : une année ESS avec la CRESS

Une nouvelle émission de titres associatifs a été réalisée en décembre 2022. Elle a permis à ses partenaires investisseurs de renouveler leur confiance, comme à de nouveaux d'investir, pour le développement des entreprises de l'économie sociale et solidaire en région.

La CRESS Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur confirme ainsi sa vision entrepreneuriale en confortant son modèle économique. La Chambre entame l'année 2023 avec un objectif de changement d'échelle pour toujours mieux accompagner les entreprises de l'économie sociale et solidaire.



*Denis Philippe, président de la CRESS Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur © Dogan BOZTA*

### Liste des partenaires ayant souscrit les titres :

CEPAC - CREDIT AGRICOLE - CREDIT MUTUEL - BANQUE POPULAIRE - MUTALITÉ SUD - LA MUT' - AESIO – SOLIMUT.

### Flashback sur la loi ESS 2014

L'investissement en quasi fonds-propres. Il s'agit d'obligations subordonnées sans date d'échéance certaine, c'est-à-dire de dettes à moyen ou long terme réglées en dernier rang en cas de faillite ou de liquidation. En 2014, [la loi relative à l'économie sociale et solidaire](#) a modifié les conditions et les taux de remboursement des titres. Elle les rend plus attractifs pour les investisseurs et moins complexes à mettre en place pour les associations. Cet emprunt, contractualisé sur les marchés financiers, permet des levées de fonds sans passer par une banque.

---

*Depuis plus de 30 ans, [la Chambre Régionale des entreprises de l'Économie Sociale et Solidaire](#) (la CRESS Provence-Alpes-Côte d'Azur) est un acteur institutionnel relative à l'ESS. Elle est la référence légale reconnue par la loi du 31 juillet 2014 et le porte-voix des entreprises de l'ESS de la région Sud (les associations, les coopératives, les fondations, les mutuelles, les entreprises sociales et les syndicats d'employeurs). La CRESS est au service des entrepreneur.e.s et répond à leurs besoins via ses différents métiers : représenter, accompagner, animer, informer et promouvoir. [www.cresspaca.org](http://www.cresspaca.org) | [rapport d'activité 2021](#)*

### CONTACT PRESSE

Sophie REYNAUD - Chargée de communication [sophie.reynaud@cresspaca.org](mailto:sophie.reynaud@cresspaca.org) - 06.48.76.16.61